

COMMUNE DE BRINON SUR SAULDRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2019

COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil dix-neuf, le onze Décembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel POINTARD, Maire de BRINON SUR SAULDRE.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers votants : 14
Date de convocation : 6 Décembre 2019

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lionel POINTARD « Maire », Denise SOULAT, Catherine HUPPE et Ulrich BAUDIN « Adjoints », Michèle ROBERT, Michel MATÉOS, Guillaume CHEVALIER et Thierry FRICHETEAU, « conseillers municipaux ».

Absents excusés : Céline FOUGEREUX qui donne pouvoir à Michel MATÉOS, Raphaël PORNIN qui donne pouvoir à Catherine HUPPE, Marie-Christine MENEZ-LACUBE qui donne pouvoir à Guillaume CHEVALIER, Frédéric DEPEINT qui donne pouvoir à Lionel POINTARD, Marie CHARTIER qui donne pouvoir à Ulrich BAUDIN et Aurore THIROT qui donne pouvoir à Thierry FRICHETEAU.

Guillaume CHEVALIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal**
- **Rapport du Maire**
- **Décisions du Maire**

- **FINANCES :**
 - ✓ **Modification de crédits – Décision modificative N°3 – Budget Commune**
 - ✓ **Participation de la Commune à la classe de découverte 2020**
 - ✓ **Convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2020 avec la société Berrichonne de Protection Animale (S.B.P.A.)**

- **TRAVAUX :**
 - ✓ **Stade de football : Demande de subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) au titre de la sécurisation d'une installation pour la fourniture d'une clôture**

- **RESSOURCES HUMAINES :**
 - ✓ **Approbation de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels**

➤ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- ✓ **Courrier de l'association sportive du Collège Gérard Philippe d'Aubigny-sur-Nère**

➤ **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

La séance est ouverte à 20h30.

Lionel POINTARD propose de nommer Monsieur Guillaume CHEVALIER en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de conseil municipal peut se tenir.

Approbation du procès-verbal du conseil du 20 Novembre 2019 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 20 Novembre 2019.

Les élus présents sont invités à signer le procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 2019, ainsi que les délibérations.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE

✓ **Courriers**

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements d'obsèques de Mme Lucienne COUDRE.

✓ **Réunions et rendez-vous :**

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le 12 décembre à 14h00 aura lieu une réunion à la station d'épuration avec tous les acteurs de la réalisation afin de faire un point sur son fonctionnement depuis presque 2 ans.
- La réunion de préparation du calendrier des fêtes a eu lieu le vendredi 29 novembre. Celui-ci a été envoyé à toutes les associations ainsi que leur demande de subventions pour 2020.
- Monsieur le Maire fait un point sur le bornage du chemin CR 75. La signature du plan de bornage aura lieu le Vendredi 20 décembre à 14h30 en mairie avec les riverains.

✓ **Commissions municipales :**

- **Commission Baux communaux :**
La prochaine commission des baux communaux aura lieu le Lundi 20 janvier à 18h00 en mairie.
- **Commission travaux :**
Elle a eu lieu le Lundi 9 décembre afin d'étudier les différents devis.
- **Commission personnel communal :**
Elle a eu lieu le Lundi 9 décembre 2019.
Monsieur le Maire fait part aux conseillers du compte-rendu de celle-ci.
- Dates de la prochaine commission :
 - Lundi 20 janvier à 18h30.

✓ **Communautés de Communes Sauldre et Sologne :**

- La prochaine réunion de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne aura lieu le lundi 16 décembre à Oizon.

✓ **Syndicat du Pays sancerre Sologne :**

- La dernière réunion du Syndicat du Pays sancerre Sologne a eu lieu le Mardi 3 décembre.
Monsieur le Maire fait un compte-rendu aux conseillers municipaux sur cette réunion.

✓ **Syndicat du Syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre :**

- La dernière réunion du Syndicat a eu lieu le mercredi 27 novembre. Le compte-rendu sera envoyé prochainement.

**DONNER ACTE DE DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

**Fait à Brinon-sur-Sauldre à la date sus indiquée et affiché le 11 décembre 2019,
Pour copie certifiée conforme au registre des décisions du Maire.**

1- Délibération n° 2019-0126

Objet : Modification de crédits – Décision modificative N°3

Lionel POINTARD donne la parole à Madame Denise SOULAT, 1^{ère} adjointe et déléguée aux finances.

Madame Denise SOULAT expose que suite des dépassements de crédits au niveau d'un compte d'immobilisations en cette fin d'année, il convient de procéder à des modifications de crédits.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux modifications suivantes :

Section Investissement

N° de compte	Libellé	BP 2019	DM 3 2019	BP après DM
2051	Concessions et droits similaires	0.00 €	+ 199.00 €	199.00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0.00 €	+ 1 692.71 €	1 692.71 €
2151	Réseaux de voirie	63 438.37 €	- 1 891.71 €	61 546.66 €
TOTAL			0 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

➤ **ADOpte les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.**

2- Délibération n° 2019-0127

Objet : Participation de la Commune à la classe de découverte 2020

Lionel POINTARD fait part au conseil municipal que le conseil d'école s'est réuni le 5 novembre 2019 et qu'il a été présenté le projet de la classe de découverte 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine HUPPE, 2^{ème} adjointe, déléguée aux affaires scolaires et vice-présidente du SIVOS.

Catherine HUPPE expose au Conseil Municipal :

La classe de découverte se déroulera du 26 au 30 Avril 2020 en Charentes-Maritimes au Château-d'Oléron avec l'Association « LES PEP 37 » 6, Allée Alouin à Tours (37000) pour les élèves des Cours Elémentaires 2^{ème} année et les Cours Moyens 1^{ère} et 2^{ème} année. Le coût du séjour est de 373.08 € par élève.

Monsieur le Maire propose d'allouer au SIVOS BRINON-CLEMONT une subvention de 160 € pour chacun des enfants de BRINON participant au séjour.

Il précise qu'une élève est en garde alternée dans les deux communes et de ce fait ; il propose d'allouer la moitié de la subvention, soit 80 €.

Le CCAS de Clémont versera le complément de 80 € concernant cet enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **DECIDE d'allouer au SIVOS BRINON-CLEMONT une subvention de 160 € pour chacun des enfants de BRINON participant au séjour et 80 € pour l'enfant en garde alternée.**
- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2020.**

3- Délibération n° 2019-0128

Objet : Convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2020 avec la société Berrichonne de Protection Animale (S.B.P.A.)

Lionel POINTARD présente comme chaque année la convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2020 avec la S.B.P.A. – Refuge de MARMAGNE.

La redevance pour 2020 s'élève à 0.40€ X 1007 Habitants soit 402.80 €.

Le Maire propose de signer cette convention pour 2020 et de verser à la S.B.P.A. le montant de la redevance s'élevant à 402.80 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2020.**
- **DECIDE de verser à la S.B.P.A le montant de la redevance s'élevant à 402.80 €.**

Objet : Stade de football – Demande de subvention FAFA (Fonds d’Aide au Football Amateur) au titre de la sécurisation d’une installation pour la fourniture et la pose d’une clôture

Lionel POINTARD expose :

Les deux terrains de football (match et entraînement) ont été complètement détériorés en septembre dernier par des sangliers et de ce fait, l’équipe de football de la Commune de Brinon-sur-Sauldre ne peut plus jouer sur ces terrains ni accueillir les équipes à domicile, depuis cette date. Elle joue sur le terrain de la Commune de Blancafort, qui a accepté de l’accueillir pour les matchs.

La commission du personnel réunie le 16 septembre a pris en compte la demande du président du « Stade Brinonnais », et a demandé au responsable du service technique de réaliser des devis afin de clôturer les deux terrains de football.

La commission des travaux réunie le 5 novembre puis le 9 décembre a accepté les devis pour l’achat de fourniture pour la pose d’une clôture. Le service technique se chargera d’installer celle-ci afin de réduire les coûts, mais aussi afin de faire au plus vite pour que le terrain soit de nouveau utilisable.

Les travaux devraient commencer en janvier 2020 en fonction des conditions climatiques.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu’une subvention FAFA (Fonds d’Aide au Football Amateur) peut être demandée à la Ligue de Football Amateur au titre de la « sécurisation des équipements ». Il précise que les travaux en régie pour la pose de cette clôture ne seront pas pris en compte dans les dépenses.

Monsieur le Maire propose de demander 50 % de subventions + 10% étant donné que la Commune est en zone ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

Lionel POINTARD propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Devis H-Tube- CMPO Grillage	1 196.00 HT	FAFA – Subvention LFA (50% + 10 % de bonification de 2 025.16 €)	1 215.10 €	60 %
Devis SARL Bossard Piquets et fournitures diverses	829.16 € HT			
		Autofinancement	810.06 €	40 %
TOTAL	2 025.16 € HT	TOTAL	2 025.16 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE de sécuriser les terrains de football en installant une clôture autour des terrains de football,**
- **APPROUVE les devis de l'entreprise H-Tube-CMPO pour un montant de 1 196.00 € HT soit 1 435.20 € TTC et de l'entreprise SARL Denis Bossard pour un montant de 829.16 € HT soit 994.99 € TTC,**
- **APPROUVE le plan de financement pour les travaux de sécurisation du stade de football de la Commune pour installer une clôture,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Ligue de Football Amateur (LFA) au titre du Fonds d'Aide Amateur de Football (FAFA) d'un montant de 1 215.10 € soit 60 % (réparti en 50% et une bonification de 10% pour le classement de la Commune en zone ZRR,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 13/12/2019

Publication : 13/12/2019

6- Délibération n° 2019-0130

Objet : Approbation de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

Lionel POINTARD expose au conseil municipal :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été validé par le conseil municipal le 15 novembre 2017 par la délibération N°2017-110.

Celui-ci doit être mis à jour au moins une fois par an, puis soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher.

L'assistante de prévention de la collectivité a soumis aux membres du Comité Technique la mise à jour de ce document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce document est consultable en mairie

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la délibération N°2017-110 du conseil municipal en date du 15 novembre 2017 validant le document unique d'évaluation des risques professionnels,

Vu l'avis du Comité Technique (partie HSCT- Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) en date du 25 novembre 2019 sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels,

Considérant que la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales compte tenu des actions mises en place pour diminuer les

risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **APPROUVE la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 13/12/2019

Publication : 13/12/2019

7- Délibération n° 2019-0131

Objet : Courrier de l'Association Sportive (AS) du Collège Gérard Philippe d'Aubigny-sur-Nère

Lionel POINTARD donne lecture d'un courrier du principal et de l'équipe des professeurs d'EPS du collège Gérard Philippe d'Aubigny-sur-Nère sollicitant une aide financière sous forme de subvention ou de prêt de moyens de transport.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de donner une subvention de 210 €, étant donné que 11 élèves de Brinon-sur-Sauldre participent à ces activités sportives. Il précise que cette subvention sera versée après le vote du budget 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

- **ACCEPTE de donner une subvention de 210 € à l'Association sportive du Collège Gérard Philippe d'Aubigny-sur-Nère,**
- **DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2020.**

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 13/12/2019

Publication : 13/12/2019

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

**Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,**

**Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 13 Décembre 2019
Certifié affiché le 13 Décembre 2019,**

**Le Maire,
Lionel Pointard**